



## EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 MARS 2011

### **DOSSIER N° 8 :**

UNION SPORTIVE BOUSCATAISE  
(USB) – OCTROI SUBVENTION  
2011

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Mars 2011

**Présents** : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAUDEAU, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX

**Excusés avec procuration** : M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME DE PONCHEVILLE (à M. BARRIER), MME ROCHARD (à M. PRIKHODKO)

**Absent** :

**Secrétaire** : MME THIBAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

**DOSSIER N° 8 : UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB) –  
OCTROI SUBVENTION 2011**

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

La Ville du BOUSCAT soutient l'UNION SPORTIVE BOUSCATAISE (USB), association omnisports comprenant 20 sections et composée de 4500 licenciés, pour l'ensemble de ses activités. Ainsi, elle met ses équipements à disposition des sections et en assure l'entretien et la maintenance. Parallèlement, elle lui apporte son concours, conformément à la convention du 28 mars 2002 par l'octroi d'une subvention annuelle, afin de permettre la pratique d'activités sportives par tous et à tous les niveaux. Cette aide financière se fonde sur les principes d'éducation, de formation et de lien social développés par l'association.

Pour l'année 2011, je vous propose d'octroyer une subvention de 174 300 euros, se décomposant comme suit :

- subvention générale de fonctionnement : 82 000 euros,
- aide exceptionnelle : 12 000 euros, notamment liés aux bons résultats sportifs,
- déplacements : 34 000 euros,
- subvention USB Tennis : 37 800 euros, conformément à la convention du 17 mai 2005 et ses avenants,
- aide exceptionnelle formation BMX : 300 euros,
- nocturne cycliste : 4 700 euros,
- entretien piste bi-cross : 3 500 euros.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré le 29 Mars 2011

LE MAIRE,



Patrick BOBET